



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ORGANISATION DE SEJOURS D'ETE
2025-2026 POUR LES ENFANTS ET
ADOLESCENTS VINCENNOIS. LOT 4 SEJOUR
TOURISME DURABLE EN ITINERANCE VELO +
TRAIN (13/17 ANS) PASSE AVEC
L'ASSOCIATION REGARDS**

**DÉCISION N° DM-24-403
EN DATE DU 03 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le BOAMP le 14/08/2024 relatif à l'organisation de séjours de vacances d'été 2024-2025 pour les enfants et les adolescents Vincennois. ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 07 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT l'offre de l'Association Regards, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement pour le Lot 4 séjour tourisme durable en itinérance vélo + train (13/17 ans) ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Regards sise, 165 AVENUE Henri Ginoux 92 120 Montrouge le marché d'Organisation de séjours d'été 2025-2026 pour les enfants et adolescents vincennois. Lot 4 séjour tourisme durable en itinérance vélo + train (13/17 ans).

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois, reconductible de manière tacite une fois, pour une période d'un an, soit une durée maximale de 2 ans.

Les prix du marché sont traités à prix unitaires, sur la base d'un bordereau de prix unitaires annexé à l'acte d'engagement.

Les prestations relatives au lot 4 séjour tourisme durable en itinérance vélo + train (13/17 ans) donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande, sans indication de montants mais avec une quantité maximale de 20 enfants.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

Signé

Régis TOURNE